FO Agriculture

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

Compte-rendu

A Paris, le 27 avril 2022

Entrevue de FO Agriculture avec la Secrétaire Générale du MAA, son Adjoint et le Chef du Service des Ressources Humaines le 25 avril 2022

Sophie DELAPORTE - secrétaire générale du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Philippe MÉRILLON - son adjoint et Xavier MAIRE - chef du service des ressources humaines.

Délégation de **FO Agriculture** : Jean-Christophe LEROY - secrétaire général de FO Agriculture et du syndicat national des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, Christine HEUZE - secrétaire générale de FO Enseignement agricole, Stéphane TOUZET - secrétaire général du syndicat national des techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture et Catherine HOBENICHE - secrétaire générale du syndicat national des agents du ministère de l'agriculture.

En introduction **FO Agriculture** a évoqué notamment l'augmentation du coût de la vie et la baisse du pouvoir d'achat avec le tassement des rémunérations vers le bas qui impacte nos collègues. Il y a "mécaniquement" une augmentation de rémunération en début de carrière pour les agents de catégorie C (pour rattraper le niveau du SMIC) mais rien pour les autres catégories. Les IAE stagiaires par exemple, se retrouvent en dessous du SMIC. Si le télétravail, lorsqu'il est possible, permet de limiter le coût des déplacements, le pouvoir d'achat reste un sujet pour tous, en particulier pour les enseignants et CPE qui, eux, ne bénéficient d'aucune prime et ne peuvent pas télétravailler.

FO Agriculture a rappelé à l'administration qu'elle est notre employeur et que les agents attendent un signe fort de la part du ministère.

Secrétariat FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tél. : 01 49 55 52 84 / 55 52
Courriel : foagricuture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tél. : 06 11 54 05 32
Courriel : jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

www.fo-agriculture.fr

SOMMAIRE

Première partie: Carrières et rémunérations....3

Indemnitaire (RIFSEEP et CIA)....3

Différence de gestion....3

RIFSEEP des IAE dans l'enseignement supérieur....3

CIA....3

Groupe RIFSEEP....4

Agents décroisés....4

Requalification et revalorisation....5

Avancements et promotions....5

Mobilités : règles et transparence....6

Mobilités au fil de l'eau....6

CAP pour les IAE....7

Lignes directrices de gestion....7

Promotions et listes d'aptitude....7

Outils Gestion des Ressources Humaines et entretien professionnel....7

Postes de directions dans l'Enseignement Agricole ?....8

Deuxième partie : Dialogue social - Élection professionnelles 2022....8

Dépôt de sigle et de listes....8

Nombre d'élus par CAP et liste genrée par corps....8

Utilisation des données personnelles dans le cadre des élections / SelfMobile....8

Troisième partie : Questions sectorielles, métiers, missions....9

FEADER....9

Informaticiens dans les DRAAF....9

BOP 206, DGAL et services déconcentrés....9

Recrutement et formation des TSMA....10

IFCE....10

France Agrimer (FAM)....10

SGC - Frais de déplacement/de repas/ arrêts maladie....11

COVID....11

Quelques questions diverses sur l'enseignement agricole 11

La liquidation de la paie des agents de la DAAF Mayotte....11

Le paiement des heures supplémentaires des enseignants documentalistes. 12

Les agents contractuels sur budget des établissements de l'enseignement agricole travaillant pour l'apprentissage et la formation continue pour adultes....12

Les personnels infirmiers....12

Première partie: Carrières et rémunérations

Indemnitaire (RIFSEEP et CIA)

Différence de gestion

FO Agriculture signale une **différence de gestion** entre le MAA et le MTE. Il n'y a plus d'intermédiaires RH. Les agents se sentent seuls et démunis, sans réponses à leurs questions de carrière par les RH au niveau local ou national. Les agents ne comprennent pas les différents modes de gestion car ce n'est pas clair et souvent trop compliqué. Même s'il existe une garantie de non perte indemnitaire en cas de mobilité en interministériel sur un poste moins bien côté, les agents n'en connaissent pas les limites (DDI en DRAAF par exemple).

> Réponse du secrétariat général : Nous travaillons sur les modalités de compensations entre ministères. En cas de mobilité, si le poste précédent est plus favorable, Il y a une garantie mobilité. Il est convenu que les ministères d'accueil paient l'indemnitaire réel et le ministère de départ compense la perte. Ce qui n'est pas encore réglé, mais cela n'empêche pas la mesure d'être mise en œuvre, c'est comment les ministères se compensent entre eux (en terme de flux). Ceci n'est qu'une règle interministérielle. Attention, si un agent fait une mobilité intra MAA ce sont les règles de mobilité classiques qui s'appliquent.

RIFSEEP des IAE dans l'enseignement supérieur

FO Agriculture signale à nouveau qu'alors que ces personnels ont toute leur place dans l'enseignement supérieur agricole, le montant des primes est rédhibitoire et décourageant. De fait, il reste peu d'IAE dans ce secteur d'activité.

Depuis sa mise en place, **FO Agriculture** demande l'alignement du RIFSEEP de la filière Formation Recherche (FR) sur celui des administratifs. Dans les établissements, ces agents peuvent être amenés à faire le même travail (secrétariat, gestion pédagogique...) mais il y a un gros décalage de l'indemnitaire. Les agents ne comprennent pas !

> Réponse du secrétariat général : dans l'Enseignement supérieur, le temps de travail est différent entre la filière FR et administrative.

FO Agriculture ne partage aucunement cette affirmation.

CIA

FO Agriculture rappelle que le **CIA** pose beaucoup de questions notamment les répartitions du pourcentage du CIA et du CIA exceptionnel manquent de clarté. Certains directeurs jouent la transparence, d'autres les distribuent en toute opacité.

De plus, les modulations sont appliquées en toute hétérogénéité. Par exemple, pour les IAE, la 1ere année (2020) le versement a été plafonné à 70%, puisqu'il s'agissait de l'année de bascule. L'année suivante et malgré l'alerte de **FO Agriculture**, certains chefs de service, en application de la note de service, n'ont augmenté que de 20% alors qu'il était possible de faire plus. Même si un rappel a été fait, on constate qu'il n'a malheureusement pas été entendu par tous.

Réponse du secrétariat général : nous travaillons actuellement sur la NS de 2022 (pour la détermination du CIA au titre de 2021) . Les conditions dans lesquelles l'exercice se fait par structure seront renforcées et celles-ci devront être présentées localement afin que le mécanisme soit compris. L'administration proposera un mécanisme d'attribution plus simple et plus convergent entre filières pour qu'il y ait moins d'écarts. Nous entendons verser le CIA plus tôt afin qu'il soit mieux connecté à l'entretien professionnel. Le projet de texte sera présenté en groupe de travail très prochainement. Le versement devrait se faire cette année en septembre ou octobre.

En ce qui concerne le CIA exceptionnel , il doit être fléché sur des événements exceptionnels ou des surcharges particulières (ex influenza aviaire) et cibler des événements lourds et imprévus. L'attribution du CIA et l'attribution du CIA exceptionnel ont deux logiques différentes.

Groupe RIFSEEP

FO Agriculture s'inquiète que, dans le cadre des mobilités, pour des postes ouverts à des agents d'un corps administratif et technique, alors que les missions sont les mêmes, le **groupe RIFSEEP** est régulièrement inférieur pour les administratifs par rapport aux corps techniques. **FO Agriculture** demande donc une révision des missions définies dans chaque groupe fonction et la révision de répartition dans les groupes fonctions pour les corps passés au RIFSEEP en 2016. Un groupe de travail nous semble nécessaire.

Réponse du secrétariat général : L'administration a également constaté des écarts entre les filières technique et administrative et plus globalement sur la cotation IFSE. Il s'agit d'un travail assez lourd à mener mais cela fait partie du plan de charge que l'administration va mettre en œuvre prochainement.

Agents décroisés

FO Agriculture a attiré l'attention de l'administration à plusieurs reprises sur nos collègues agents du MAA qui ont été décroisés et qui n'ont pas bénéficié de la réévaluation de l'IFSE en 2020. Le MTE ne leur a pas versé cette réévaluation malgré la charte de 2015. Le MAA devait interroger le MTE, qu'en est-il?

Réponse du secrétariat général : Le MAA a en effet interrogé le MTE qui leur a dit qu'il allait régulariser la situation. Le MAA va se rapprocher de nouveau du MTE pour connaître les modalités.

Requalification et revalorisation

FO Agriculture constate que les IAE sont bloqués. Quelles possibilités de **requalification des IAE en IPEF** ? Cela pose le problème de l'attractivité du corps des IAE et du maintien des corps techniques au ministère.

Réponse du secrétariat général : dans la revalorisation en 2020, les corps techniques n'ont pas été oubliés. Nous allons retracer sur les dernières années l'évolution de l'IFSE dans les corps qui ont basculés. Notre intention n'est pas de laisser les techniques de côté.

C'est la question de la haute fonction publique. Nous devons garder une expertise métier au sein du ministère. Pour cela, nous devons identifier clairement les corps . En interministériel, un scénario se profile pour faire un grand corps d'ingénieur. Mais nous n'avons pas la même vision entre ministères. Au MAA, nous avons beaucoup de filières avec des métiers spécifiques.

Nous ne devons pas avoir des plafonds de verre pour arriver en A+ (ex : pour que les attachés passent administrateurs d'état et pour que les IAE passent IPEF). Il est nécessaire de décloisonner. Nous ne devons pas pour autant banaliser les compétences. Il nous faut avancer sur cette ligne de crête, ainsi, nous voulons que les parcours soient plus fluides et que les agents puissent évoluer mais on défend aussi la reconnaissance des missions à exercer qui nécessitent des compétences particulières.

Par ailleurs, **FO Agriculture** constate que **les plans de requalification de B en A** arrivent à leurs termes cette année. Mais la situation demeure complexe pour les secrétaires administratifs (SA) et les TSMA. Quelles sont les intentions du ministère ? Va-t-il reporter une demande de prorogation comme cela avait été fait pour la catégorie C ? La question est plus spécifique sur les Techniciens Formation Recherche (TFR) puisque le corps d'accueil, celui des Assistant Ingénieur est petit ce qui génère un très petit nombre de promotions par rapport aux besoins réels.

Réponse du secrétariat général : cette question n'est pas encore instruite. Il y avait eu des effets retard liés à la crise sanitaire. Mais nous devons être attentifs à la promotion sociale et à la reconnaissance des compétences des agents. Il est nécessaire de faire une photo de la situation, de voir ce qui peut être porté en interministériel et voir s'il y aura un nouvel élan interministériel ou pas ... (pour ne pas être à contre courant pour pouvoir défendre le sujet). Il s'agit d'un sujet qui est devant nous.

Avancements et promotions

FO Agriculture s'interroge car, en début d'année, dans le cadre d'échanges avec les organisations syndicales, l'administration a envoyé un message sur l'avancement au 2ème grade avec un effet au 1er janvier et non plus au 1er juillet, or depuis aucune communication officielle n'a été faite. Est-ce que c'est bien acté ? (notamment pour les contrats de fin de carrière des IAE).

Réponse du secrétariat général : Le 1er janvier est en effet acté, ceci facilitant la gestion du dispositif. Par ailleurs, cela participe à l'attractivité de nos postes par rapport aux autres ministères. Nous devons revoir le "système" pour le 2e grade des filières techniques et administratives. Une réflexion a été engagée avec le RAPS (réseau d'appui aux personnes et aux structures) car le MAA souhaite harmoniser les règles entre les filières afin qu'elles soient mieux comprises et moins "lourdes" en terme de gestion.

Il est également nécessaire de simplifier le dispositif de fin de carrières, en rediscuter et l'étendre aux attachés. En attendant le nouveau dispositif, les contrats de fin de carrière continuent de se calculer avec une promotion au 01 juillet.

FO Agriculture demande s'il est toujours nécessaire de faire une mobilité (fonctionnelle ou structurelle) pour valider sa promotion si l'agent est depuis plus de 3 ans sur un poste classé 2.

Réponse du secrétariat général : l'administration considère que la règle de la mobilité actuelle est plutôt bonne. Cela permet notamment une prise de responsabilité qui est bienvenue dans la carrière. A ce stade, il n'est pas envisagé de changement de cette règle des 3 ans maximum.

FO Agriculture demande des éclaircissements concernant **les ratios promus/promouvables : objectifs et stratégie du MAA**.

FO Agriculture rappelle que les taux cibles annoncés par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques lors du rendez-vous salarial du 6 juillet 2021 étaient notamment :

- ➔ Pour les C 2e grade : 28%
- ➔ Pour les C 3e grade : 16,5%
- ➔ Pour les B 2e grade : 18%
- ➔ Pour les B 3e grade : 14%

Réponse du service des ressources humaines : les taux ont été révisés selon ces cibles et ils seront communiqués précisément.

Mobilités : règles et transparence

Mobilités au fil de l'eau

FO Agriculture constate que les mobilités au fil de l'eau sont source de problèmes divers, de plus en plus fréquents et lourds. FOA signale qu'il apparaît nécessaire de clarifier les règles pour plus de transparence et espère que l'application informatique qui doit accompagner ces mobilités au fil de l'eau assurera au moins la mise en œuvre de certaines règles avec un minimum de transparence pour les agents afin qu'ils sachent au moins que leur dossier est bien reçu et pris en compte.

Réponse du secrétariat général : le développement de l'outil Agorha est en cours avec un module mobilité au fil de l'eau pour permettre la traçabilité de l'ensemble des étapes. Les retours faits au MAA sur le fonctionnement du module semblent plutôt satisfaisants. Certains ministères ne font plus que des mobilités au fil de l'eau. Le MAA défend au moins le cycle de printemps, en cohérence avec l'enseignement. Un bilan sera fait de ce nouvel outil avec les organisations syndicales.

CAP pour les IAE

FO Agriculture déplore qu'il n'y ait pas eu de CAP pour les IAE depuis 2 ans malgré la relance intersyndicale. FOA interroge également le SRH pour les autres corps ?

Réponse du service des ressources humaines : une CAP est prévue pour les IAE d'ici la fin du 1er semestre 2022. Pour les autres corps, il faudrait identifier des sujets. Nous sommes en période de transition avec les élections professionnelles de fin d'année.

Lignes directrices de gestion

FO Agriculture remarque qu'un groupe de travail (GT) est prévu le 03 mai sur les lignes directrices de gestion au MAA. Un GT sur le bilan de la mobilité et un autre sur les avancements et promotions sont programmés le 28 avril prochain. FOA signale qu'il y a beaucoup d'attente des personnels sur la mise en application de ces règles pour les mobilités.

Réponse du service des ressources humaines : l'objectif de ce GT est de mettre en conformité nos lignes directrices de gestion mobilité avec la nouvelle "donne" interministérielle, notamment de passer de 3 à 1 cycle de mobilité et de voir dans quelles conditions le fil de l'eau peut être renforcé en terme de traçabilité. N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et demandes sur ce sujet préalablement au GT.

Pour l'enseignement, le GT sur le bilan des avancements et promotions se fera ultérieurement.

Promotions et listes d'aptitude

FO Agriculture demande quand elles seront publiées ?

Réponse du service des ressources humaines : elles devraient être publiées en mai 2022.

Outils Gestion des Ressources Humaines et entretien professionnel

FO Agriculture déplore qu'il y ait beaucoup de soucis avec les nouveaux outils : RenoiRH, Esteve. Sur ce point, il apparaît dommage que le N+1 remplisse sa partie, la signe, puis passe la main à l'agent, qui remplit sa partie, la vise et ensuite que cela parte directement au N+2, sans que le N+1 ne puisse commenter à son tour.

Réponse du secrétariat général et du service des ressources humaines : l'administration rappelle qu'une fois le document passé au N+2, le N+ 1 peut voir à la fin tous les avis.

Postes de directions dans l'Enseignement Agricole ?

FO Agriculture demande si les agents qui prennent ce type de poste ont-ils la possibilité de rester dans leur corps d'origine?

Réponse du service des ressources humaines : nous avons souhaité privilégier le statut, sans exception. Les emplois concernés sont ceux visés par un arrêté. Pour ces personnels, nous devons encore discuter de la 2e tranche de l'indemnitaire.

FO Agriculture considère que faute d'un statut de corps comme à l'Éducation nationale (EN), les directeurs dont le corps d'origine est PCEA, PLPA ou CPE, sont promus sur ces corps en "concurrence" avec les enseignants et CPE. A une époque, il y avait du hors quotas. Cela fausse la parité des corps de l'Enseignement agricole avec eux de l'EN qui est pourtant légales. De plus, nous vous rappelons que nous demandons que les fonctions de présidents adjoints de jury soient prises en compte comme critère pour les viviers.

Réponse du service des ressources humaines : ce point est à revoir avec le guichet unique.

Deuxième partie : Dialogue social - Élection professionnelles 2022

Dépôt de sigle et de listes

FO Agriculture demande des précisions sur les modalités de dépôt de sigle et de listes. Les enjeux sont importants du fait des nouvelles procédures liées au vote électronique. FOA souhaite une clarification et une mise en oeuvre avant les tests.

Réponse du service des ressources humaines : Pas d'inconvénient à ce que les dépôts puissent être centralisés. Il reste à vérifier si le paramétrage de l'outil le permet.

Nombre d'élus par CAP et liste genrée par corps

FO Agriculture s'interroge sur ces 2 points

Réponse du service des ressources humaines : Ils seront communiqués prochainement.

Utilisation des données personnelles dans le cadre des élections / SelfMobile

FO Agriculture exprime les interrogations et réticences qui émanent de collègues déjà sollicités pour actualiser leurs données sur "Mon SelfMobile" alors que le ministère de l'intérieur déclarerait notamment ne pas avoir recours aux données personnelles.

Ex : à la DAAF Réunion, problème remonté, seuls 10% des agents sont susceptibles de voter au vue des remontées de données personnelles.

Réponse du service des ressources humaines : Nous nous référons à la recommandation de la CNIL pour limiter l'utilisation des données personnelles exclusivement pour les élections et assurons nous y tenir.

Une information précise sur l'utilisation des données personnelles de SelfMobile en y ajoutant la procédure pour ouvrir son compte SelfMobile sera diffusée à l'ensemble des personnels car la note de service déjà publiée sur cet outil ne semble pas avoir eu la portée attendue.

FO Agriculture évoque à ce titre des erreurs déjà constatées par exemple sur des dates d'entrée dans la fonction publique erronées sur l'outil SelfMobile.

Troisième partie : Questions sectorielles, métiers, missions

FEADER

FO Agriculture rappelle une nouvelle fois les problèmes avec les régions qui ne jouent pas le " jeu" lors du transfert. La région Nouvelle Aquitaine par exemple change d'avis en spécifiant que certaines ex régions auront des spécialités ou missions. Une fois les mises à disposition terminées, quel sera le sort des agents concernés ?

Par ailleurs, **FO Agriculture** déplore qu'il n'y ait toujours pas de fiches de postes ni de fiches financières et que l'arrêté restructuration ne soit pas encore paru ? Cela pénalise les agents notamment ceux qui ont fait une demande d'IDV (indemnité volontaire de départ).

Réponse du secrétariat général : L'arrêté restructuration devrait paraître le 26 avril et le travail avec les régions se poursuit.

Informaticiens dans les DRAAF

FO Agriculture exprime l'impression d'abandon des agents concernés et la demande d'une meilleure communication

Réponse du secrétariat général : Ce sujet figure à l'ordre du jour de la réunion des DRAAF de demain et qui a déjà été traité en séminaire des SG des DRAAF.

BOP 206, DGAL et services déconcentrés

FO Agriculture fait remarquer qu'il manque toujours cruellement de moyens humains à la DGAL. Les services déconcentrés restent souvent sans réponse aux questions et difficultés. Il apparaît nécessaire de créer des ETP et les pérenniser.

Les services déconcentrés souffrent aussi du manque de moyens, ce qui se traduit par des crises, médiatisations et mises en exergue de l'inefficacité des services de contrôle. Cela est vécu par nos collègues non seulement comme une injustice, mais aussi comme une difficulté professionnelle inacceptable. **FO Agriculture** ne peut que dénoncer une nouvelle fois cette situation et soutenir les collègues concernés à leurs dépens.

Réponse du secrétariat général : Nous reconnaissons les tensions malgré les hausses ou le maintien des effectifs ces dernières années, ce qui reste exceptionnel dans le contexte de restriction que nous avons connu.

Recrutement et formation des TSMA

FO Agriculture s'indigne sur la pénurie d'effectifs opérationnels et les problèmes locaux qui se multiplient . En parallèle, le recrutement ne permet plus une formation complète pour les recrutements T2 ce qui engendre de nombreuses difficultés sur le terrain. T1 ou T2 confondus, de nombreux collègues ne sont pas "armés" pour faire face aux difficultés qu'ils doivent affronter souvent seuls.

Réponse du service des ressources humaines : ce sujet est sur la table et des premières avancées seront abordées avec les organisations syndicales avant l'été.

IFCE

FO Agriculture signale que le climat est plus que tendu à l'IFCE. Lors des dernières réunions entre l'IFCE, les représentants du personnel et le MAA, il a été annoncé vouloir mettre en avant et en place une politique de prévention et de bien être au travail efficace. Force est de constater, depuis cette réunion, le départ de la responsable du service prévention en CDD depuis 4 ans (car elle n'avait pas de perspective de CDI) et le départ du directeur des ressources humaines annoncé pour juin !

Une vigilance particulière et un appui du MAA sont demandés car si les postes ne sont pas rapidement pourvus les objectifs ne pourront pas être tenus et les agents n'en peuvent plus.

Réponse du secrétariat général : Ces 2 départs sont des éléments nouveaux par rapport à la dernière rencontre qui ne vont pas simplifier les choses. Le MAA sera en appui pour favoriser des candidatures en partenariat avec les IGAPS car ce sont de "beaux postes" mais qui ne sont pas forcément faciles géographiquement et l'historique de l'établissement peut faire un peu peur de part la situation actuelle qui n'est pas calme. Le ministère a conscience que ce sont 2 postes clé. Un point sur ce sujet sera de nouveau fait en juillet prochain.

France Agrimer (FAM)

FO Agriculture est conscient que les prochains dialogues de gestion vont répondre à certaines interrogations. Néanmoins, les agents sont inquiets de la perte d'effectifs (les -7 prévus en 2022 sont devenus -17). Le recrutement de CDD courts et d'intérimaires inquiètent par rapport au devenir des missions. Il y a également de gros soucis de remboursement des frais de déplacement des contrôleurs.

Par ailleurs, concernant l'immobilier, le site de Montreuil est en location jusqu'à fin 2025, un projet se profile à Maisons-Alfort, or il apparaît une inquiétude grandissante des agents concernant les différents sites de FranceAgrimer.

Réponse du secrétariat général : Des éléments seront transmis car le dialogue de gestion sera fait par le SAFEL avec FranceAgrimer. Sur l'immobilier, il apparaît moins difficile d'aller à Maisons-Alfort quand on est à Montreuil que vers d'autres destinations.

SGC - Frais de déplacement/de repas/ arrêts maladie

FO Agriculture signale, dans les SGC de manière générale, mais également dans les DOM, des difficultés de remboursement de frais de déplacement ou de réservation de billets d'avion par exemple, de validation de pointage, de régularisation des arrêts maladie qui ont des impacts financiers importants sur les agents. A la Réunion, les agents sont menacés de payer leur repas à taux plein faute de paiement des factures aux restaurateurs. FOA s'indigne que les agents doivent supporter les défaillances des SGC !

Réponse du secrétariat général : les outils sont toujours les mêmes. Les procédures ne sont pas encore mises en convergence. Il y a un historique et des pratiques différentes, tout le monde se désole de la situation à la fois pour les agents bénéficiaires et pour les agents des SGC.

COVID

FO Agriculture fait remarquer que la note de service liée à la COVID du 17 mars 2022 réaffirme que les conditions pour les personnes vulnérables perdurent notamment en terme d'horaires adaptés. Or, les logiciels de gestion du temps (Casper, Equitime) ne semblent pas paramétrables pour ce genre de profil et cela met en difficulté les agents concernés avec un suivi faussé de leur profil et met aussi en difficulté les agents des secrétariats généraux qui ne peuvent pas suivre les anomalies générées.

Réponse du secrétariat général : Pas de réponse ce jour.

Quelques questions diverses sur l'enseignement agricole

FO Agriculture signale notamment :

La liquidation de la paie des agents de la DAAF Mayotte

Elle ne sera plus gérée par le service des ressources humaines du SGC Mayotte. Est-ce que cela concerne aussi les agents de l'enseignement ? Fonctionnaires ? Contractuels ? Reportée l'an dernier, cette mise en œuvre devait se faire cette année.

Réponse du secrétariat général et du service des ressources humaines : ceux -ci s'engagent à répondre ultérieurement.

Le paiement des heures supplémentaires des enseignants documentalistes.

Des SRFD arguent sur la base d'un texte de 1971 (décret du 14 septembre 1971) que ces enseignants ne peuvent pas percevoir d'heures supplémentaires. Hors ce texte est antérieur à la création de la spécialité de professeurs documentalistes. La circulaire DGER/SDACE/C2004-2007 du 16 août 2004 détermine le calcul du temps de travail des enseignants et sa répartition entre les différentes missions (enseignement, temps à la documentation, temps hors documentation en dehors des heures sup). Pour nous, il est clair dans cette instruction que la formule "sans rémunération supplémentaire" ne traduit pas que ces agents sont exclus des heures supplémentaires. Certains PCEA ont effectué des HS (notamment pendant le COVID pour remplacer des collègues) la rémunération leur en est refusée.

FO Agriculture remercie par avance l'administration de son expertise afin que ces enseignants puissent bénéficier d'heures supplémentaires exceptionnelles dans l'intérêt des apprenants.

Réponse du secrétariat général et du service des ressources humaines : cette question est à expertiser.

Les agents contractuels sur budget des établissements de l'enseignement agricole travaillant pour l'apprentissage et la formation continue pour adultes

FO Agriculture rappelle sa position ainsi que celle d'une large intersyndicale concernant ces agents. Si le GT du 19 avril dernier a été boycotté c'est que les questions qui devaient être traitées dans ce GT ne sont pas celles qui préoccupent nos collègues. Nous voulons discuter de leur temps de travail et de leur rémunération, afin d'actualiser le protocole de 1998 !

Les personnels infirmiers

FO Agriculture fait remarquer que les infirmier.es sont toujours en attente de l'application du Ségur à leur rémunération.

FO Agriculture a manqué de temps pour interroger l'administration sur les modalités de reclassement des ACEN (contractuels enseignants) et la prise en compte de leurs services antérieurs, publics et privés dans la détermination de leur rémunération et a envoyé la question par courriel.

La réponse apportée par l'administration sera transmise ultérieurement.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos préoccupations ou interrogations sur ce déménagement : CONTACTS

L'équipe FO Agriculture